

En demandant au ministre des Pêches quand une réponse serait fournie et la raison du délai excessif, j'ai aussi souligné la nécessité d'un plus grand nombre d'études d'experts sur les problèmes à long terme que posent la production réelle de la matière première ainsi que l'amélioration et l'expansion du marché de mousse perlée d'Irlande.

Le ministre a prétendu qu'il s'agissait d'une industrie nouvelle. Elle est peut-être nouvelle pour lui, mais certainement pas pour les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard qui s'y adonnent depuis si longtemps. Son affirmation m'a fort étonnée. Comme, dans un sens, nous sommes voisins, puisque nous partageons la ligne de démarcation qui coupe le détroit de Northumberland, et qu'en outre il a dans sa circonscription certains pêcheurs qui s'adonnent à cette activité, j'aurais pensé qu'il cherche à augmenter dans ce domaine les connaissances de son ministère et du ministère de l'Expansion économique régionale. D'ailleurs, à la station de Miminegash, certains de ses propres fonctionnaires font un excellent travail.

Je pense que l'occasion se présente là de développer une industrie dans une région, sans pour autant nuire à ce qui se fait déjà en d'autres coins du pays. Le secrétaire parlementaire représente une circonscription qui ne s'occupe pas directement de mousse d'Irlande, mais cela ne devrait pas l'empêcher de s'y intéresser. Si j'ai bien compris, la recommandation en ce sens a été adressée au Conseil du Trésor. J'espère donc que nous aurons une réponse favorable à bref délais, et que la subvention sera accordée à temps pour atténuer certaines des difficultés financières dont parlait l'Association des pêcheurs quand j'ai écrit en juillet.

J'ai écrit le 27 octobre une lettre analogue dont je n'imposerais pas la lecture à la Chambre. J'y fournissais des renseignements sur mes recherches et de nouvelles justifications de l'attitude adoptée par l'Association des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard. J'espère donc obtenir une réponse rapide à la demande de subvention, un versement encore plus rapide de la subvention proprement dite et, ce qui importe autant, sinon davantage à la longue, une sorte d'engagement de la part du gouvernement qu'il prendra au sérieux les perspectives de l'exploitation de la mousse d'Irlande, de façon qu'elle se développe, qu'il contribuera au progrès de l'industrie et à la pleine commercialisation du produit, qui pourrait être, selon moi, à l'origine d'une très importante industrie pour les pêcheurs de la côte est.

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'aimerais disposer de plus de temps ce soir pour répondre dans les détails au député d'Egmont (M. MacDonald). Je sais, par ailleurs, pour avoir étudié cette situation particulière en prévision de mon intervention de ce soir, que le ministre des Pêches et le ministre sont tout à fait au courant du travail accompli par le député au nom de ses commettants à l'égard de ce problème, comme aussi de ses efforts considérables pour encourager et favoriser la participation active du gouvernement du Canada par l'entremise du ministre des Pêches.

Quand le député s'inquiète, du fait que le ministre des Pêches parle de cette industrie comme d'une nouvelle industrie, j'ai

L'ajournement

l'impression que cela tient à une question de perspective. La pêche est une activité bien des fois millénaire, et celle de la mousse d'Irlande, d'une certaine importance au Canada, remonte aux années 1950; mais ce n'est qu'en 1974, je crois, qu'elle a percé comme industrie au Canada. Le député a cité quelques chiffres. Dans les Maritimes, la cueillette globale a atteint les 131 millions de livres. Cette industrie compte plus de 1,700 moissonneurs de mousse d'Irlande, de sorte qu'elle est très importante comme le député d'Egmont l'a souligné.

Je devrais ajouter que, dans certaines régions de l'Île-du-Prince-Édouard, nous savons, comme le député, que plus de la moitié du revenu des pêcheurs provient de la récolte de la mousse d'Irlande. Bien entendu, il y a eu un effondrement du marché en 1974, et c'est ce qui a mené en grande partie aux problèmes que nous connaissons aujourd'hui. La demande a augmenté mais pas les prix et, en retour, certaines personnes qui participent aux récoltes, certains travailleurs des pêcheries ont dû subir des frais de transport supplémentaires entre le quai et l'usine de séchage. Ils connaissent donc en effet de graves problèmes.

M. MacDonald (Egmont): La crise économique était en 1975.

M. Fleming: Elle a suivi la période de prospérité de 1974 et le problème a continué. Je pense vraiment que le ministère a joué un rôle essentiel, par l'entremise de la direction du développement industriel des pêcheries et des services maritimes, en contribuant à l'expansion de cette industrie. Certes on l'a aidé dans les années soixante à mettre au point des techniques de séchage qui se sont révélées utiles étant donné que la mousse irlandaise doit être asséchée et expédiée dans d'autres pays en vue d'être distillée en carragène. Mais je reconnais qu'un grave problème se pose et je suis heureux de pouvoir dire au député, qui semble le savoir déjà, que, en raison de leur situation actuelle, le ministre des Pêches considère d'un bon œil la demande de subvention des gens qui travaillent dans cette industrie.

Ce qui explique en partie le délai, c'est que le ministère s'intéresse aussi de près à mener des études supplémentaires et à établir ce que l'on pourrait faire à long terme afin de déterminer comment se présente cette récolte et comment elle sera influencée par d'autres aspects de l'environnement. C'est pourquoi ils n'ont pas voulu se prononcer uniquement sur la question des subventions, mais ont voulu aussi prendre une décision relative au programme à long terme de recherches afin de venir en aide à l'industrie.

Je puis donc affirmer au député que le ministère que je représente prendra sous peu une décision qui, nous en sommes certains, aura des effets positifs à la fois à court terme relativement aux subventions et à long terme pour ce qui est de la planification et de l'assistance.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 28, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)